

Envoyé en préfecture le 23/10/2020

Reçu en préfecture le 23/10/2020

Affiché le 23/10/2020

ID : 077-217701226-20201019-DEL_19OCT__8-DE

SLOW

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2020

Délibération n° 08

Date de convocation
09.10.2020

Date d'affichage
13.10.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 27

votants : 35

Objet : Modification du Règlement intérieur de fonctionnement de l'École Municipale des Sports (EMS)

L'an deux mil vingt, le dix-neuf octobre à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODÉ-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. D. VIGNEULLE – M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. C. GHIS par Mme MM. SALLES – M. Y. LERAY par M. J. SAMINGO – Mme C. VIVIAN par M. J. RANQUE – Mme A. ADJELI par Mme H. KIRCALI.

Monsieur John SAMINGO a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L-2121-29,

VU l'avis de la commission Animation, Epanouissement Culturel et sportif

CONSIDERANT la nécessité de garantir le bon déroulement des enseignements, de mener les inscriptions de façon optimale et de répondre aux attentes des publics, un règlement intérieur clarifiant les conditions d'inscriptions, d'accès et de fonctionnement, a été élaboré et sera applicable à l'ensemble des personnes souhaitant s'inscrire à l'École Municipale des Sports.

CONSIDERANT qu'il convient de modifier ce règlement afin de permettre les inscriptions via le portail famille de la Commune,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes du Règlement intérieur de fonctionnement de l'École Municipale des Sports ci-annexé,

DIT que son application est effective dès l'approbation dudit document par le Conseil Municipal,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette décision

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 19 octobre 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : **35**
Contre : -
Abstentions : -